



MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

28170

Tél. 02.37.43.62.73

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE DREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 8 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Emmanuelle BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRÉTAIN, M. Benoît AUBRY, M. Joël PIE, M. Pascal STINAT, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, M. Sylvain PROVOST, Mme Françoise SORAND et Mme Myriam PEDOUX formant la majorité du Conseil municipal.

Etait absente : Mme Emilie LACROIX qui avait donné pouvoir à M. Stéphane COULOMB.

Secrétaire de séance : M. Joël PIE.

Mme le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande s'il y a des remarques sur les comptes rendus des derniers conseils municipaux des 12 février et 4 mars 2021.

Aucune remarque n'étant formulée les comptes rendus des séances des 12 février et 4 mars 2021 sont approuvés à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL

Le compte administratif 2020 du budget général se présente de la façon suivante :

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 140 581,07 € . Recettes : 133 636,07 € . Déficit : 6 945,00 €

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 118 219,43 € . Recettes : 324 709,00 € . Excédent : 206 489,57 €

Balance générale : Excédent de 199 544,57 €

Conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la salle.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER MUNICIPAL BUDGET GENERAL

Le compte de gestion 2020 du budget général présente les mêmes résultats que le compte administratif 2020 et fait ressortir un excédent global de 199 544,57 €.

Le compte de gestion 2020 du trésorier municipal est approuvé à l'unanimité.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil municipal constate les résultats du compte administratif 2020 qui sont les suivants :

- Section d'Investissement : Déficit 6 945,00 €

- Section de Fonctionnement : Excédent 206 489,57 €

Aussi, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- virement au C/1068 en recettes de la Section d'Investissement : 6 945,00 €
- report au 002 en recettes de la Section de Fonctionnement : 199 544,57 €

4. VOTE DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021

Le budget primitif général 2021 étant équilibré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 46,25 % (dont taux du département de 20,22 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 30,53 %

Mme le Maire rappelle qu'à compter de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. Les recettes correspondant à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont compensées intégralement et de façon pérenne par le transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Exceptionnellement, cette année le taux de référence de la taxe foncière (bâti) est égal au taux de la commune en 2020 (26,03 %) + taux départemental en 2020 (20,22 %) afin d'assurer la compensation fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour le redevable de la taxe foncière, ce transfert du taux départemental est totalement neutre. Auparavant, le redevable payait une partie de cette somme à la commune et une autre au département.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET GENERAL

Le budget primitif général 2021 proposé par Mme le Maire est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'Investissement : 248 045,00 € - Section de Fonctionnement : 356 558,57 €

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET EAU

Le compte administratif 2020 du budget eau se présente de la façon suivante :

- Section d'Investissement :

. Dépenses : 1 842,30 € . Recettes : 36 362,52 € . Excédent : 34 520,22 €

- Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 31 322,15 € . Recettes : 66 100,36 € . Excédent : 34 778,21 €

Balance générale : Excédent de 69 298,43 €

Conformément à la réglementation, Mme le Maire quitte la salle.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER MUNICIPAL BUDGET EAU

Le compte de gestion 2020 du budget eau présente les mêmes résultats que le compte administratif et fait ressortir un excédent global de 69 298,43 €.

Le compte de gestion 2020 du trésorier municipal est approuvé à l'unanimité.

7. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU

Le Conseil municipal constate les résultats du compte administratif 2020 qui sont les suivants :

- Section d'Investissement : Excédent 34 520,22 €

- Section de Fonctionnement : Excédent 34 778,21 €

Aussi, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- au 001 en recettes de la Section d'Investissement : 34 520,22 €
- au 002 en recettes de la Section de Fonctionnement : 34 778,21 €

8. REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS DU BUDGET EAU 2021 AU BUDGET GENERAL 2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser par le budget du service d'eau 2021 au budget général 2021 les frais suivants :

- Personnel pour le temps alloué au Service d'Eau (3 000 €) ;
- Maintenance informatique et bureautique à hauteur de 25 % du montant total de la dépense ;
- Assurance à hauteur de 5 % du montant total de la dépense ;
- Frais de téléphone et services Internet à hauteur de 10 % du montant total de la dépense.

9. PRIX DE VENTE DU M³ D'EAU POTABLE VENDUE AUX ABONNES DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

Après étude et prise en compte de l'augmentation de 0,10 € annoncée par le SIPEP et afin d'équilibrer le budget primitif du Service d'Eau potable 2021, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- l'augmentation de 0,13 € du prix du m³ d'eau qui passe de 1,62 € à 1,75 € ;
- le maintien du prix de l'abonnement du compteur d'eau à 20,00 €.

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE D'EAU

Le budget primitif du Service d'Eau 2021 proposé par Mme le Maire est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Section d'Investissement** : 43 371,22 €

- **Section de Fonctionnement** : 59 278,21 €

11. POINT SUR LES SYNDICATS ET LES COMMISSIONS DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX

Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable (SIPEP) : le syndicat a voté son budget primitif 2021 ainsi que l'augmentation annoncée de 0,10 € du prix de vente 2021 du m³ d'eau.

Syndicat Interscholaire du Thymerais (SIT) : un groupe d'élus a visité l'école privée Notre-Dame dans laquelle sont scolarisés 140 enfants. L'école va s'agrandir suite à l'acquisition de 2 terrains. A l'école maternelle Francine Coursaget, il faudra réaliser des travaux dans la cour, sur la toiture et les volets électriques. A partir du 30 mars 2021, le restaurant scolaire a été fermé en raison de l'état de santé de plusieurs agents atteints par le Covid.

AGGLO DU PAYS DE DREUX

Commission Attractivité du territoire par le développement des filières sportive, culturelle et enfance, jeunesse, famille : Lors de la réunion du 30 mars 2021, l'ordre du jour portait sur :

- l'Atelier à spectacle (présentation des 3 voyages Utopi, les vacances apprenantes en juillet 2021, la mise en place de nouveaux partenariats avec les comités d'entreprise pour 2021/2022, la mise en place d'un groupe de travail autour d'un projet de festival de territoire / hors les murs de l'Atelier), prévu en 2022 ;
- le Conservatoire (maintien des tarifs attractifs des frais de scolarité 2021/2022) ;

- la Médiathèque (lancement du Projet Scientifique et Culturel, présentation du Contrat Territoire Lecture, vacances apprenantes) ;
- les équipements sportifs (présentation du projet du centre aquatique de Vernouillet avec dépôt du permis de construire fin mars, début des opérations de désamiantage début juillet, début des travaux en septembre et une réception du bâtiment prévue en décembre 2022) ;
- le redéploiement de la natation scolaire avec la création d'un groupe de travail « maillage natation scolaire Agglo » en collaboration avec l'Inspection Académique ;
- les équipements enfance jeunesse et famille (présentation du cursus BAFA avec, pour 2021, l'inscription de 26 participants de 17 ans et plus issus de l'Agglomération, présentation des 2 séjours pour les jeunes de + 12 ans, organisés par l'Accueil de Loisirs de Châteauneuf-en-Thymerais, en Normandie et en région Poitou-Charentes, pour les plus jeunes des séjours sont prévus à la Maison des espaces naturels d'Ecluzelles ;

Commission Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable : la commission s'est réunie le 25 mars 2021. Il a été annoncé l'ouverture de la Maison des Espaces Naturels, située à Ecluzelles, cet été. Il a été voté, à l'unanimité, la mise en place du projet alimentaire territorial (PAT) concernant la restauration scolaire.

Commission Eau – GEMAPI : lors de la réunion du 24 mars 2021, a eu lieu une présentation du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) avec le bilan des activités 2020 et les perspectives 2021.

Commission Déchets : une réunion de travail concernant la collecte du verre a eu lieu. Est à l'étude le choix entre la collecte du verre en porte à porte ou l'apport volontaire par les habitants à des containers collectifs. La question est posée aux membres du Conseil présents qui optent pour la collecte du verre en porte à porte.

Commission Finances : La commission réunie le 7 avril 2021 a étudié les budgets qui seront présentés au Conseil communautaire. Le budget du SPANC, budget annexe qui doit être en équilibre sans subvention du budget général, est en déséquilibre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire :

- annonce que des travaux de génie civil vont avoir lieu du site de La Hutte jusqu'au bas de La Brouillère pour l'installation de la fibre optique par FREE. Une convention sera établie avec FREE pour autorisation du passage de la fibre sur le domaine communal rural ;
- fait part qu'une convention sera signée avec la SCEA BONHOMME pour l'enfouissement d'une canalisation d'eau d'irrigation sur une longueur de 141 mètres, en bordure de chemin communal au niveau du Bois Clos ;
- signale que le 2^{ème} pylône de téléphonie mobile, situé au niveau du calvaire, devrait être alimenté en électricité début mai ;
- présente les devis qu'elle a reçus pour faire disparaître les graffitis au lavoir ; un complément d'informations sera demandé à chacune des entreprises ;
- sur proposition de M. Sylvain PROVOST, le Conseil municipal débat sur l'opportunité d'interdire de marcher et de se baigner dans La Blaise notamment pour des raisons de sécurité et de protection de la rivière ; le Conseil municipal dans sa majorité donne un avis favorable à cette interdiction. Un arrêté sera pris en ce sens.

M. Sylvain PROVOST annonce qu'Enedis devrait sonder toutes les voiries du domaine communal afin de contrôler la présence d'amiante.

M. Benoît AUBRY annonce que la Société GEDIA a mis en ligne dans le Système d'Information Géographique (SIG), les plans du réseau d'eau potable communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.